Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 69 (1974)

Heft: 3-fr

Vereinsnachrichten: Invitation à l'assemblée générale 1974 en pays de Vaud, les 12 et 13 octobre 1974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sinon, les plus éclatants recours au Tribunal fédéral ne servent à rien. Nous espérons que la révision de la loi sur l'organisation judiciaire apportera certaines améliorations. Le Conseil fédéral a également pris une réjouissante décision dans la question très discutée du tracé de la liaison ferroviaire Olten–Rothrist: il a proposé aux CFF, malgré un coût supplémentaire de 17 millions de francs, de choisir une solution en tunnel qui ménage le site d'Aarburg et implique des atteintes beaucoup moins graves. Lorsque la Confédération doit décider, selon ses compétences, si les départements ou les bureaux ont observé les arrêtés sur la protection de la nature et du patrimoine, les chances d'un jugement indépendant d'intérêts privés sont plus favorables. C'est ainsi que la décision du Conseil fédéral relative à l'autorisation d'un téléphérique au Feekopf nous a remplis de satisfaction, non seulement parce que cette concession a été refusée, mais aussi parce que les règles de l'aménagement du territoire et de la protection des sites ont prévalu dans les décisions, chose que nous réclamons depuis des années. Le différend avec le Département fédéral des transports dans le choix du tracé de l'accès au tunnel de base de la Furka semble également évoluer favorablement. Après les difficiles négociations du début, le projet d'une digue massive qui aurait séparé les deux agglomérations d'Unterwasser et Oberwald et anéanti la valeur de la magnifique forêt de pins a été abandonné au profit d'une solution nettement meilleure; mais on s'est aussi évertué à trouver un tracé plus judicieux sur le versant sud, au-dessus du village d'Oberwald – tracé qui semblait de prime abord irréalisable à des prix abordables. D'entente avec la CFPNP et le bureau d'ingénieurs Bächtold, il semble désormais possible de trouver une solution à un prix raisonnable.

La propagande

Toute activité de protection du patrimoine – conseils ou projets – contribue à l'information du public et à la propagande. C'est une chance non négligeable pour les associations privées et en particulier pour la Ligue du patrimoine national. L'efficacité en serait accrue si les moyens étaient suffisants. Quelques résultats heureux ont été obtenus. Citons les innombrables demandes de renseignements par lettre ou par téléphone: s'il est malaisé d'en apprécier le succès, on peut être certain de quelques résultats partiels. C'est ainsi qu'une commune zurichoise a institué une commission pour la protection de la nature et du patrimoine communal, dont les statuts sont d'un genre tout nouveau: cette commission mixte se compose de personnalités officielles et privées – ce que nous considérons comme très utile; elle peut ainsi publier ses décisions tout en remplissant la fonction consultative en faveur de l'administration. Grâce à des conférences, une discussion a pu s'établir à Möhlin pour conserver le centre de l'agglomération, tandis que, sur nos conseils, une place de stationnement à l'entrée ouest du village de Sent a pu être empêchée. Nous nous sommes encore employés à financer une brochure sur la décoration intérieure des vapeurs du lac des Quatre-Cantons; nous avons publié dans la presse quelques articles, des communiqués et des décisions. Nous avons également pu présenter à la radio et à la télévision des émissions sur notre activité. Le prix Henri-Louis Wakker s'est révélé un instrument remarquable de propagande. Ce prix a été attribué cette fois à la bourgade vaudoise de St-Prex dont l'aménagement a été reconnu comme exemplaire. De nombreux invités, venus de toutes les régions de Suisse, ont pris part à la cérémonie de la remise du prix; la presse a répondu à notre appel de façon si empressée que la documentation a presque atteint le niveau de la campagne de l'Écu d'or.

Ferdinand Notter
(trad. J.-P. V.)

Invitation à l'assemblée générale 1974 en pays de Vaud, les 12 et 13 octobre 1974

Mesdames, Messieurs,

Le président et le comité central ainsi que la section vaudoise de notre ligue ont le plaisir de vous inviter à prendre part à l'assemblée générale qui est organisée cette année en terre vaudoise.

Il y a dix-huit ans déjà, c'était en 1956, qu'au mois de mai se tenaient à Lausanne les assises de notre ligue qui furent suivies d'excursions dans le nord et l'est du canton de Vaud.

Cette année, nos amis vaudois ont préparé un programme automnal qui se déroulera au travers des coteaux dorés des vignobles de La Côte au moment où, sans doute, auront commencé les vendanges qui confèrent à cet admirable pays toute sa gloire, sa beauté et son inaltérable bonne humeur.

Le samedi 12 octobre, en fin de matinée, à l'arrivée des trains en gare de Lausanne, les participants se rendront dans leurs hôtels respectifs et prendront possession des chambres qu'ils auront réservées directement auprès de l'Office du tourisme. Le repas de midi n'étant pas compris dans la carte de participation, chacun ira se ravitailler où bon lui semblera.

Nous nous retrouverons tous à 13 heures au débarcadère d'Ouchy où nous attendra le «Simplon», l'une des plus belles unités de la «Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman» qui mettra le cap sur le charmant bourg de Saint-Prex. Nous aurons ainsi l'occasion de visiter cette ancienne bourgade, fondation des évêques de Lausanne, dont les autorités se sont vu attribuer le Prix Wakker 1973 pour avoir su la préserver si justement de toute altération grave. Une croisière d'une heure et demie environ nous conduira ensuite en direction de Vevey pour nous ramener vers 17 heures à Ouchy après avoir longé les célèbres coteaux de Lavaux dont la préservation reste l'un des soucis majeurs des autorités du canton de Vaud, des communes intéressées et naturellement de la section vaudoise de notre ligue.

L'assemblée générale se tiendra dès 19 heures à l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy et sera suivie du dîner traditionnel au cours duquel «Ceux de Lausanne» chanteront et danseront dans les meilleures traditions du passé vaudois, tout empreintes de gaieté, de simplicité et de joie de vivre.

Le dimanche matin 13 octobre un service œcuménique

sera célébré dès 9 heures dans l'ancienne église priorale de Saint-Sulpice; les participants qui désireront s'y associer quitteront la place de la Navigation à Ouchy à 8 h. 45 précises. Ils seront rejoints vers 9 h. 45 par tous les autres participants qui quitteront Ouchy à 9 h. 30 et pourront ainsi prendre part à une visite rapide de cette église romane bien connue qui vient de faire l'objet d'une restauration savamment conduite par la Commission fédérale des monuments historiques.

La suite de la journée se déroulera selon le programme mis au point par nos amis vaudois qui ont prévu les trois excursions suivantes qui nous sont offertes à choix:

La première excursion nous conduira – *du Léman au Jura* – à Romainmôtier, haut-lieu de la chrétienté naissante en terre vaudoise. Nous nous y rendrons en traversant les riches campagnes qui s'étendent de Morges au pied du Jura, ce qui nous permettra de visiter le célèbre château de Vufflens-sur-Morges, le plus étonnant édifice d'architecture nord-italienne sur le plateau suisse et de voir au passage le château de L'Isle dont la belle façade Louis XIV se mire dans les eaux tranquilles d'un large bassin où se déverse la Venoge.

Nous arriverons à Romainmôtier par la route de Mont-la-Ville – La Praz – Juriens qui nous réservera, en l'un de ses détours, une belle vue plongeante sur ce très vieux bourg qui enserre étroitement depuis des siècles et comme pour la protéger sa très célèbre église abbatiale.

Le repas campagnard nous sera servi dans la «Maison du Prieur», ancienne demeure historique, propriété de M. et Mme Drilhon-von Arx qui nous entretiendront brièvement de leurs efforts d'animation de la vie locale alors que le syndic de Romainmôtier nous apportera le salut de sa Commune. Après le repas nous visiterons l'église dont le grand intérêt archéologique et le charme émouvant ne cessent d'exercer leur irrésistible attrait sur tant de voyageurs venus parfois de fort loin.

Au retour en direction de Lausanne nous ferons le détour par Vullierens, beau village vaudois sis à une dizaine de kilomètres au nord de Morges, connu pour son remarquable château du XVIIIe siècle dont la noble façade et les vastes terrasses dominent la très belle campagne avoisinante, miraculeusement conservée.

Le retour à la gare de Lausanne est prévu pour 17 h. 40, à temps pour le départ des trains de fin de journée.

La seconde excursion emmènera ses participants – *au cœur de la Côte* – selon un itinéraire qui les conduira de St-Sulpice, par Morges, tout d'abord à St-Livres, très ancien village situé sur un plateau élevé, à quelque 600 m. d'altitude, d'où l'on découvre l'une des plus belles vues de tout le bassin lémanique. De St-Livres nous gagnerons la vieille petite ville d'Aubonne que nous découvrirons si bien située au-dessus du profond vallon creusé par la rivière du même nom, vallon qui constitua des siècles durant – de Jules César jusqu'à la Réforme – l'une des importantes frontières politiques entre les pays rhodaniens et les terres d'Helvétie.

A Aubonne nous visiterons le château et sa remarquable cour Renaissance – dont la restauration devient urgente – ainsi que la Maison d'Aspre, ancienne demeure aristocratique du XVIIIe siècle. Nous quitterons Aubonne par la route de Bougy qui domine toute la partie orientale du vignoble de la Côte: un bref arrêt nous permettra de jouir un instant de cette vue si belle en automne.

Le casse-croûte sera servi dans le Caveau des Vignerons de Mont-sur-Rolle – réalisation nouvelle due à l'heureuse conjonction des efforts des gens de la vigne et des responsables de la protection civile! – cadre moderne dans lequel nous serons très à l'aise pour goûter, au cœur même de la Côte, aux excellents crus du vignoble tout en mangeant le «saucisson» et la tomme typiquement vaudois.

Nous gagnerons ensuite Rolle, aimable petite ville au bord du lac, ancienne «Ville-neuve» de fondation savoyarde au plan typique encore bien conservé. A pied, nous parcourrons le quai aménagé il y a quelques années au moment des grands travaux de l'épuration des eaux de la région par des autorités communales clairvoyantes, qui ont eu le courage d'éliminer tout trafic motorisé du bord de l'eau. Ce quai, aménagé ensuite d'un concours d'architecture auquel le Heimatschutz n'est pas étranger, permet d'admirer en toute quiétude la vaste étendue du lac qui atteint en ce point quelque 14 km (entre Rolle et Thonon-les-Bains sur la rive savoyarde). Après une visite du château de Rolle, de plan triangulaire typique, contemporain de la fondation de la ville à la fin du XIIIe siècle, nous gagnerons le château de Trévelin, non loin d'Aubonne, ancienne demeure, seul témoin aujourd'hui d'un vicus romain situé sur l'importante route qui joignait Genève et Nyon (Noviodunum) à Augst (Augusta Raurica), Avenches (Aventicum) et Windisch (Vindonissa). Le retour à la gare de Lausanne est prévu pour 17 heures.

La troisième excursion suivra l'itinéraire des *Rives occidentales du Léman* et conduira les participants jusqu'à Coppet, le bourg si bien conservé et le château célèbre, inséparable du souvenir de Necker et de Madame de Staël; un détour leur permettra de visiter également la Maison d'Aspre à Aubonne. De cette ville l'itinéraire suivra la route dite «de l'Etraz» (la «via strata» romaine) qui par les villages de la Côte – Féchy, Mont-sur-Rolle, Bursins, Vinzel et Luins – nous amènera à Nyon, l'ancienne «Colonia Julia Equestris» fondée peu après la conquête de l'Helvétie par Jules César et dont l'oppidum est encore exactement reconnaissable dans le plan de la ville médiévale demeuré inchangé jusqu'à notre époque. Nous gagnerons Coppet non sans voir au passage le château de Crans, très belle demeure de style Louis XV admirablement située sur une terrasse dominant le lac.

A notre arrivée à Coppet nous visiterons le bourg jalousement conservé, non sans peine d'ailleurs, puis nous gagnerons la cour du château où la Municipalité nous versera le verre de l'amitié qui précédera le repas campagnard servi dans les anciennes écuries du château de Coppet.

Après le repas nous visiterons les appartements de Necker et de Madame de Staël, ainsi que le Musée du Service étranger; après ces visites nous reprendrons la

route de Lausanne, tout en faisant également halte au château de Trévelin.
Le retour à la gare de Lausanne est fixé à 17 h. 45, à temps pour les trains de fin de journée.
Nous voulons espérer, Mesdames et Messieurs, que l'énoncé sommaire d'un programme qui promet d'être plein d'intérêt vous tentera et que vous serez au rendez-vous d'automne du Heimatschutz.

Permettez-nous encore, pour terminer, d'attirer votre attention sur quelques points d'organisation:
La *carte de participation* coûte 92 francs et comprend: la promenade en bateau et le dîner du samedi soir, la course en car et le déjeuner campagnard du dimanche, les visites, entrées, services et autres frais. Veuillez découper la formule d'inscription et l'envoyer dûment remplie à l'adresse indiquée (Société d'art public, M. Philippe Amiguet, Orient-Ville 6, 1005 Lausanne). En même temps, le participant paie le montant de la carte au moyen du bulletin ci-joint (Assemblée générale 1974 du Heimatschutz Suisse, Lausanne). Dernier délai d'inscription: *19 septembre 1974.*
Pour *la réservation d'hôtel,* veuillez découper le talon prévu à cette fin et l'envoyer dûment rempli à l'Office du tourisme, case postale 14, 1000 Lausanne 6 Ouchy. Dernier délai d'inscription: *19 septembre 1974.*
Vous paierez votre chambre directement à l'hôtel.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments bien cordiaux.

Ligue du patrimoine national:
le président: *Ariste Rollier*

Section vaudoise:
la commission d'accueil:
Monique Bory
André Nicolet
Barbara Roth

Programme

Samedi 12 octobre 1974
Le matin, arrivée et installation dans les hôtels à Lausanne (Ouchy)
Repas libre
13.00 Embarquement sur le bateau à vapeur «Simplon» pour une promenade sur le lac avec visite de St-Prex Prix Wakker 1973 et croisière en direction de Vevey
17.00 Retour à Ouchy
19.00 Assemblée générale et dîner à l'hôtel Beau-Rivage à Ouchy, Salle des fêtes. Après le dîner, «Ceux de Lausanne» chanteront et danseront

Dimanche 13 octobre 1974
8.45 Départ des cars d'Ouchy (pl. de la Navigation) pour St-Sulpice pour les participants qui désirent assister au service religieux
9.00 Service œcuménique à St-Sulpice
9.30 Départ des autres cars (pl. de la Navigation) pour St-Sulpice. Visite rapide de l'église romane

Première excursion. Du Léman au Jura
10.00 Départ pour Vufflens. Visite du château de Vufflens
11.00 Départ pour Romainmôtier par L'Isle, Mont-la-Ville
12.00 Romainmôtier: repas à la Maison du Prieur. Allocution du syndic et de Mme Drilhon-von Arx
14.30 Visite de Romainmôtier
15.30 Départ pour Vullierens par La Sarraz, Cossonay
16.10 Visite du château de Vullierens
17.00 Départ pour Lausanne
17.40 Arrivée à la gare de Lausanne
Cette excursion est prévue pour être dédoublée en sens inverse

Deuxième excursion. Au cœur de la Côte
(nombre de participants limité)
10.00 Départ pour Aubonne par Morges, Lavigny, St-Livres
10.45 Aubonne: visite du château
11.15 Visite de la Maison d'Aspre
12.00 Départ pour Mont-sur-Rolle par Bougy-Villars (point de vue)
12.30 Casse-croûte au Caveau de Mont-sur-Rolle
14.15 Départ pour Rolle. Les participants font le quai de Rolle à pied. Visite du château de Rolle
15.00 Départ pour Trévelin par Perroy, Féchy
15.15 Visite de Trévelin
16.15 Départ de Trévelin
17.00 Arrivée à la gare de Lausanne

Troisième excursion. Les rives occidentales du Léman
10.00 Départ pour Aubonne
10.20 Aubonne: visite de la Maison d'Aspre
11.00 Départ pour Coppet par Bougy-Villars, Vinzel, Nyon, Crans, Commugny
11.45 Coppet: visite du bourg. Verre d'accueil offert par la Municipalité dans la cour du château de Coppet
12.45 Repas dans les anciennes écuries du château de Coppet
14.30 Visites des appartements de Necker et de Mme de Staël et du Musée du Service étranger
15.45 Départ pour Trévelin
16.15 Visite de Trévelin
17.00 Départ pour Lausanne
17.45 Arrivée à la gare de Lausanne
Correspondances pour toutes les directions

Ce programme sera envoyé à tous ceux qui se sont inscrits à l'Assemblée générale

Réservation des chambres

du 12 au 13 octobre 1974

(lettres majuscules s. v. pl.)

Assemblée générale de la Ligue suisse du patrimoine national – Lausanne

Le (la) soussigné(e) désire _____ chambre(s)
à _____ lit(s) (nombre des chambres à 1 lit limité)
Avec bain ☐ sans bain ☐
(Veuillez marquer d'une croix ce qui convient)

Hôtel désiré (par ordre de préférence)

1 2 3

Nom Prénom

Adresse

No postal et localité

Signature

Chaque participant paiera sa chambre directement à l'hôtel.

Vous recevrez une confirmation écrite.

Délai d'inscription: 19 septembre 1974

Bulletin de logement à renvoyer dûment rempli à l'adresse suivante: Office du tourisme
Département Accueil-Congrès
Case postale 14
1000 Lausanne 6 Ouchy

Hôtel	sans bain 1 lit Lgt et petit déj.	sans bain 2 lits Lgt et petit déj.	avec bain 1 lit Lgt et petit déj.	avec bain 2 lits Lgt et petit déj.
1 Beau-Rivage	–	–	110.–	140.–
9 Carlton	–	–	85.–	110.–
11 Château d'Ouchy	45.–	65.–	85.–	110.–
14 Continental	–	–	61.–	99.–
29 Mirabeau	45.–	65.–	85.–	110.–
6 Angleterre	39.–	58.–	63.–	85.–
7 Bellerive	39.–	58.–	63.–	85.–
32 Navigation	39.–	58.–	63.–	85.–
35 Du Parc	39.–	58.–	63.–	85.–
16 Elite	33.–	53.–	58.–	75.–

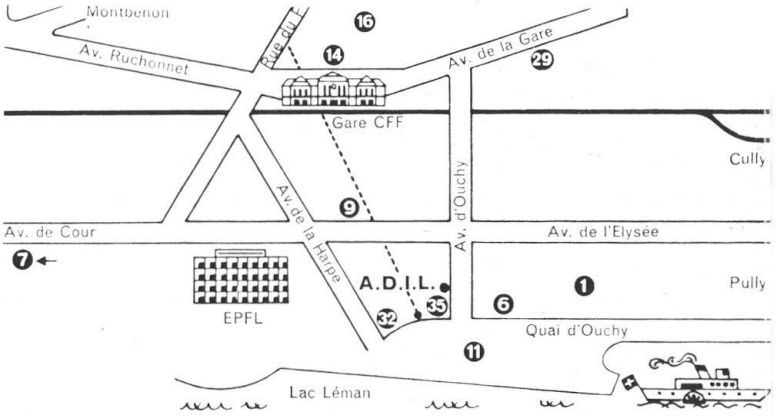

Inscription

à l'Assemblée générale dans le canton de Vaud

M./Mme/Mlle

Tél. (bureau) Tél. (privé)

Adresse

No postal et localité

Le(la) soussigné(e) s'inscrit pour l'assemblée générale et commande

_____ carte(s) de congrès à Fr. 92.– comprenant:
– la promenade en bateau et le dîner du samedi
– la course en autocar, le déjeuner, les visites et les entrées du dimanche
(service et autres frais compris)

Le (la) soussigné(e)
assiste au service œcuménique oui / non
choisit l'excursion de Romainmôtier oui / non
Aubonne (nombre de place limité) oui / non
Coppet oui / non
biffer la mention inutile

Date Signature

Inscription à renvoyer à l'adresse suivante:

Société d'art public
Section vaudoise du Heimatschutz

M. Philippe Amiguet
Géomètre officiel
Orient-Ville 6
1005 Lausanne

Dernier délai d'inscription: 19 septembre 1974

Nous vous prions de bien vouloir retourner votre bulletin d'inscription et de régler vos frais de participation avant le 19 septembre 1974 au moyen du bulletin de versement ci-joint.